

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de Monsieur Philippe MAILLART, Maire.

Étaient présents : M. MAILLART Philippe – *Maire* – Mme CHRÉTIEN Florence, M. GIL Miguel, Mme JOUAN Christine, M. NOYER Robert, Mme LIVET Marie-Christina, M. CHEVALIER Yves – *Adjoint* – Mme LAFLEUR Mireille, M. REY Philippe, Mme GENDRY Marie-Odile, M. BROUILLET Eric, M. KEITA Lassiné, M. BERTRAIS Mikaël, Mme BRIAND Laetitia, M. HOPQUIN Arnaud, M. HOUEMONT Kevin, M. ABELLARD Gwénaél, M. HERGUAIS Matthieu, M. CORABOEUF Olivier, Mme FRANCO Araceli – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme FOUCHER Léa, *conseillère municipale*, à M. NOYER Robert
- M. RICHY Jean-Claude, *conseiller municipal*, à M. CHEVALIER Yves

Absents excusés :

- Mme GRAVELEAU Céline, *conseillère municipale*
- M. DEVY Ludovic, *conseiller municipal*
- Mme SCIMECA Rosaria, *conseillère municipale*
- Mme FERRARD Audrey, *conseillère municipale*
- Mme PERROUIN Karine, *conseillère municipale*

Secrétaire de séance : Mme GENDRY Marie-Odile

Convocation du : 21 février 2023
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 20 (+ 2 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée le 27 mars 2023

N°2023/II/06

OBJET : INFORMATION SUR LA DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

La SCI IMMO CLET a obtenu un permis de construire pour la construction de 5 maisons locatives sur les parcelles AB 259 et 260, situées au 100 rue Nationale. Pour accéder aux différentes habitations, il est prévu la création d'une voie privée, non ouverte à la circulation publique. La dénomination de cette voie relève du propriétaire privé, lequel propose la dénomination suivante : « impasse du Ruisseau ».

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché le

ID : 049-214902835-20230227-2023I106-DE

Délibération

Le Conseil municipal à la majorité (1 abstention) :

- ✓ Prend acte de la dénomination de la voie privée desservant les logements construits sur les parcelles AB 259 et 260 comme suit : « impasse du Ruisseau ».

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint Georges sur Loire, le 28 février 2023

Le Maire



Philippe MAILLART